

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18/06/2023

Association Yoonu Yeumbeul

Siège social : 46 boulevard Jean-Jacques Rousseau 92230 Gennevilliers

Le dix-huit juin deux-mille-vingt-trois à 14h00, les membres de l'association se sont réunis sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Mme Ray Sophie en sa qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Auzou Stéphanie en sa qualité de secrétaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Mme Ray Sophie en sa qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Auzou Stéphanie en sa qualité de secrétaire.

La Présidente constate que les adhérents sont au nombre de 18 présents. Il y a 54 votants (dont 20 votes représentés et 16 votes par correspondance); le nombre total de voix est ainsi de 44,6 % de votants.

La Présidente déclare alors que les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire sont régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Ordre du jour :

- **Accueil** : Accueil des adhérents et enregistrement des pouvoirs
- **Assemblée Générale Extraordinaire** : modification l'article 14 des statuts de l'association : *Le droit de vote à tous les adhérents, même les mineurs, dans le cadre de la charte des droits des enfants.*
- **Assemblée Générale Ordinaire**
 - Présentation du rapport moral et d'activité 2022
 - Présentation du rapport financier 2022
 - Présentation du budget prévisionnel 2023
 - Présentation des projets 2023 et des perspectives
 - Election des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
 - Questions diverses
 - Présentation du séjour de Junot, un adhérent de 8 ans, au Sénégal, en avril 2023

La présidente de séance précise que l'assemblée générale est interactive avec des interventions des adhérents et membres du CA. Le rapport moral et d'activités (voir document joint) ainsi que le rapport financier et le budget prévisionnels sont montrés aux participants. Un échange de point de vue intervient.

Rappels des objectifs 2023 :

- Continuité du projet "Donner la vie sans la perdre"
- Ecriture des bilans du projet
- Temps d'immersion à Mbéyène et à Yeumbeul avec des adhérents
- Implication plus importante de certains habitants des village au CA
- En cas d'obtention de l'agrément service civique, permettre à 2 jeunes d'effectuer une action solidaire
- Penser le projet de développement du potager des femmes et commencer à le construire avec MPM
- Faire venir en France un adhérent sénégalais afin de rencontrer certains financeurs et de rendre compte des réalisations au Sénégal
- Consolider les projets mis en œuvre à Mbéyène
- Trouver des financements pour le projet potager des femmes
- Faire venir des groupes pour des chantiers solidaires

- **Assemblée extraordinaire : modification des statuts**

✓ **Résolution** : Modification de l'article 14 des statuts de l'association concernant le droit de vote : « Le droit de vote à tous les mineurs dans le cadre de la charte des Droits de l'Enfant »

Article 14 : (...) *Les décisions ne seront valablement prises en Assemblée Générale Ordinaire que si elles sont acceptées à la majorité des membres présents, votants par correspondance ou représentés ayant droit de vote ; c'est-à-dire âgés d'au moins 16 ans.*

Présentation par Lino, adhérent de 9 ans, le texte qu'il a écrit afin de modifier les statuts en faveur des enfants. Lino avait émis cette idée lors de l'AG de 2022, rappelle la Présidente.

Un débat s'ensuit.

L'autorisation parentale pour l'adhésion demeure.

Medhi, un adhérent propose d'écrire une charte enfance. Idée reprise par tous.

Une proposition de commission de l'enfance est aussi proposée.

Droit de vote à tous les adhérents en âge de s'exprimer et de s'engager.

53 pour 0 contre 1 abstention

- **Assemblée ordinaire**

✓ **Première résolution** : Le rapport moral et d'activités 2022 ainsi que les objectifs pour 2023 sont soumis au vote. 54 pour 0 contre 0 abstention

✓ **Deuxième résolution** : Lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2022. Il est soumis au vote. Avec report de l'excédent de 1637,41 euros sur le projet maternité
54 pour 0 contre 0 abstention

✓ **Troisième résolution** : Lecture du rapport financier relatif au budget prévisionnel de l'association pour l'exercice 2023. Il est soumis au vote. 52 pour 0 contre 2 abstentions

✓ **Quatrième résolution** : Présentation du Contrat d'Engagement Républicain.
53 pour 1 contre 0 abstention

✓ **Cinquième résolution** : Proposition de salarier une femme pour l'accueil des moins de 6 ans (salaire annuel MPM et Yoonu Yeumbeul pour 92 euros, soit 60 000 CFA)
54 pour 0 contre 0 abstention

✓ **Sixième résolution** : Présentation des différents logos pour l'antenne 31. Soumis au vote
logo 1 : 12 logo 2 : 1 logo 3 : 8 logo 4 : 11 logo 5 : 9 sans opinion : 13

Le logo N°1 sera celui de l'antenne 31

✓ **Septième résolution** : Logo de l'association Yoonu Yeumbeul : garder l'actuel ou choisir la nouvelle proposition. Soumis au vote
15 pour garder le logo actuel 25 pour le logo nouvelle proposition 13 sans opinion

Changement de logo sur tous les documents administratifs

✓ **Huitième résolution** : 11 sièges sont à pouvoir au Conseil d'Administration.

10 personnes sont déclarées élues au conseil d'administration : Stéphanie Auzou, Nathalie Bras, Julie Dubeaux, Malick Niasse, Sophie Ray, Stephen Ray-Begdouche, Nordin Sehili, Ralisa Sehili, Diarra Samb, Dorothée Simon,

54 pour

0 contre

0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16heures 15. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et la secrétaire.

La Présidente



La Secrétaire

